

## THÈME 2 : LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE

### CHAPITRE 2 : L'organisation des échanges.

*Ce chapitre qui suit l'étude de la nature des échanges internationaux et celle de leur évolution permet d'aborder la question des politiques menées par les États dans le domaine de leurs relations économiques extérieures.*

*Ici encore il existe une grande diversité de situations observables : barrières protectionnistes de toute nature mais aussi accords de libre-échange dûment signés et enregistrés dans le cadre de l'OMC.*

*Au-delà de la pratique de politique économique, le débat théorique autour du libre-échange et du protectionnisme est de ceux qui passionnent l'opinion et servent de caution aux groupes d'intérêt. La pensée libérale classique s'est construite en partie autour de la défense du libre-échange (Adam Smith, *La richesse des nations*, 1776), mais le débat rebondit aujourd'hui avec les progrès de la mondialisation. Les positions sont parfois décalées par rapport à la pensée politique puisque Pascal Lamy, directeur général de l'OMC, se réclamant par ailleurs de la pensée socialiste, défend les accords de libre-échange, alors que Maurice Allais, prix Nobel d'économie, se réclamant plutôt de la pensée libérale défend un protectionnisme raisonnable. C'est dire toute la complexité du débat...*

#### **I. Libre-échange et protectionnisme.**

☞ *L'autarcie correspond à la situation d'un pays qui vit replié sur lui-même, qui n'échange pas avec l'extérieur. D'une manière générale, aucun pays ne peut vivre en économie fermée, c'est-à-dire sans recourir à des importations pour satisfaire ses besoins.*

*L'échange international permet aux pays de se procurer les biens et les services nécessaires à la satisfaction des besoins de leur population.*

#### **A. Libre-échange.**

##### ☞ **Doc 4 P.58.**

Le **libre-échange** est une doctrine et une politique économique commerciale prônant la liberté de circulation de tous les biens économiques (produits, services, capitaux, monnaie) entre les pays et se traduisant par la réduction puis l'élimination des obstacles (tarifaires et/ou non tarifaires) aux échanges internationaux de ces biens.

☞ *Ainsi, Adam Smith, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, explique que chaque pays a intérêt à participer à l'échange international en se **spécialisant dans les productions pour lesquelles ses coûts de production sont inférieurs à ceux de tous les autres pays** (avantage absolu). Il importera alors les productions qu'il ne sait pas produire ou dont les coûts de production sont supérieurs à leur prix à l'importation.*

*David Ricardo, au XIX<sup>e</sup> siècle, complètera ce raisonnement en démontrant qu'un pays qui ne possède aucun avantage absolu peut tout de même participer à l'échange international en se **spécialisant dans les productions pour lesquelles il est le moins désavantagé, c'est-à-dire là où son retard en termes de coût de production est le plus faible par rapport aux concurrents étrangers** (la plus petite infériorité ou le désavantage relatif le moins fort). Il*

*abandonnera les productions pour lesquelles l'écart avec les autres pays est le plus important.*

*D'autres auteurs expliqueront plus tard que l'origine des avantages comparatifs décrits par Ricardo serait liée à l'inégale abondance des facteurs de production (travail, capital, terres, etc.) au sein de chaque pays. Selon ces auteurs, chaque pays a intérêt à **se spécialiser et à exporter la production qui utilise une quantité importante des facteurs de production que l'on trouve en abondance chez lui et qui sont donc peu coûteux**. À l'inverse, il importe les produits incorporant en quantité les facteurs de production rares chez lui et donc onéreux.*

*On peut ajouter que le libre-échange, dont les bienfaits ont été constatés pendant la période des Trente Glorieuses :*

*– incite les entreprises à être plus compétitives (réalisation d'économies d'échelle) pour faire face à la concurrence étrangère ;*

*– favorise la croissance car la concurrence et l'accès à des marchés plus vastes provoquent la baisse des prix, donc une hausse de la consommation, des exportations, etc.*

## **1. Les avantages du libre-échange.**

### **↳ Doc 6 P.59.**

Le libre-échange est une situation dans laquelle les biens, les services et les capitaux circulent sans entrave entre les pays. Sa mise en œuvre entraîne le développement des échanges et donc des exportations et des importations.

Les exportations accroissent la production, ce qui permet d'augmenter les revenus distribués et de favoriser la demande. Par ailleurs, elles augmentent la taille des marchés. Les entreprises réalisent alors des économies d'échelle, ce qui entraîne des réductions de coûts et une baisse des prix.

Les prix de certains produits importés sont inférieurs aux produits locaux, ce qui augmente le pouvoir d'achat des consommateurs. Les entreprises diminuent leurs coûts de production du fait de la baisse des prix de certains biens intermédiaires et d'équipement importés.

## **2. Les limites du libre-échange.**

### **↳ Doc 5 P.58.**

Avec le libre-échange, un pays court le risque de voir disparaître certaines de ses industries vieillissantes, parce que non compétitives. On constate alors des destructions d'emplois et une hausse du chômage.

La baisse des salaires pratiquée, pour rendre les entreprises plus compétitives face à la concurrence étrangère, entraîne la baisse du pouvoir d'achat des salariés (« dumping social »). La concurrence des firmes étrangères peut entraîner la ruine de l'économie traditionnelle des pays pauvres et entraver leur développement.

*☞ Le libre-échange favorise la concurrence. Dans un cadre concurrentiel, les entreprises doivent innover, se moderniser, augmenter leur productivité, être compétitives. Le libre-échange permet en partie de réaliser ces objectifs car les importations s'accompagnent de transferts de technologie qui assurent innovation, gains de productivité et meilleure compétitivité.*

*Grâce au libre-échange, les consommateurs bénéficient d'un plus grand choix de produits, locaux et importés, à des prix inférieurs.*

## **B. Protectionnisme.**

↳ **Doc 7 P.59 et 8 P.60.**

### **1. Définition.**

Le **protectionnisme** est une politique économique qui, par des mesures tarifaires et non tarifaires, vise à limiter les importations d'un pays pour favoriser et/ou protéger la production nationale de la concurrence étrangère.

### **2. Les grands types d'instruments protectionnistes.**

On distingue deux grands types d'instruments protectionnistes :

- **les barrières tarifaires** : ce sont des taxes ou droits de douane prélevés sur les produits importés pour les rendre plus chers afin de réduire leur consommation ou orienter la consommation nationale vers des produits nationaux devenus plus compétitifs.

- **les barrières non tarifaires** ou ensemble de mesures visant à limiter les quantités de biens importés. Elles regroupent, entre autres :

- les **contingentements d'importation** (limitations annuelles des quantités importées),

- les **barrières réglementaires** (normes de sécurité, normes techniques, sanitaires ou administratives plus ou moins tatillonnes pour augmenter le coût des importations et/ou le délai d'entrée sur le territoire national...),

- les **subventions publiques à la production et/ou à l'exportation** (dons de l'État pour baisser artificiellement les coûts de production des entreprises nationales et donc leur prix de vente dans le pays et/ou à l'étranger),

- le **dumping** (pratique consistant à vendre à un prix volontairement inférieur à son coût de revient, en particulier sur les marchés extérieurs),

- le **dumping social** (situation de non-respect par un producteur des règles sociales pour minimiser les salaires et améliorer sa compétitivité-prix...).

### **3. Les avantages du protectionniste.**

↳ **Doc 9 P.61.**

Les principales raisons expliquant le recours au protectionnisme sont variées. Elles peuvent être liées à la volonté de protéger une industrie jeune (**protectionnisme éducatif** ou **offensif** de F. List) ou vieillissante (**protectionnisme défensif** de N. Kaldor) ou considérée comme stratégique (armement, nucléaire), de défendre des emplois menacés, de réduire le déficit commercial en limitant les importations, d'augmenter les recettes fiscales de l'État...

### **4. Les limites du protectionniste.**

En réduisant la concurrence, il a pour conséquences : des prix plus élevés, un choix limité de produits, une moindre innovation, des ententes entre producteurs nationaux, un retard dans les mutations industrielles nationales, etc.

## II. L'organisation des échanges au niveau mondial et régional.

### ↳ TD L'OMC.

#### A. Au niveau mondial.

##### 1. L'OMC.

Pour éviter le retour aux pratiques protectionnistes des années 1930, facteurs de récession et de chômage, les pays industriels occidentaux ont signé, en 1947, un Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ou GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*). Cet accord était destiné à abaisser les droits de douane qui, sur les produits industriels, ont été divisés par dix en près de cinquante ans.

En 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est une véritable organisation internationale, a succédé au GATT, qui était un simple accord entre pays. L'OMC compte 153 pays sur les 192 appartenant à l'Organisation des Nations unies (ONU).

☞ L'objectif du GATT était la libéralisation des échanges internationaux de marchandises en réduisant les obstacles tarifaires, tout en imposant le respect de règles de concurrence loyale :

– la clause de la nation la plus favorisée : tout avantage accordé par un pays à un autre doit être automatiquement appliqué aux autres pays membres du GATT ; c'est le multilatéralisme (qui s'oppose au bilatéralisme : deux nations s'accordent des avantages respectifs en continuant de se protéger à l'égard des autres pays) ;

– le principe du traitement national : une fois payés les droits de douane appliqués à un produit importé, ce dernier doit être traité de la même façon qu'un produit national ;

– le principe de l'interdiction du dumping (c'est-à-dire ne pas vendre un bien exporté à un prix inférieur à celui pratiqué sur le marché domestique) et des subventions à l'exportation conduisant à une concurrence déloyale en exportant à un prix inférieur aux coûts ;

– le principe de consolidation : chaque pays s'engage à diminuer les droits de douane avec impossibilité de les augmenter à nouveau ;

– la suppression de toute limitation quantitative des importations : en principe, les barrières non tarifaires sont interdites (contingentements, par exemple).

La mise en pratique de ces règles s'est faite à travers huit cycles de négociations commerciales multilatérales (NCM), ou rounds, de 1947 à 1994, qui ont permis :

– l'abaissement continu des droits de douane (de 40 % à moins de 5 % sur les produits industriels) ;

– la diminution des pratiques de mesures non tarifaires ;

– la libéralisation progressive des échanges.

Ceci a entraîné une croissance des exportations de marchandises de 6 % par an en moyenne depuis 50 ans et, au-delà, a contribué à favoriser la croissance mondiale.

##### 2. Missions de l'OMC.

L'OMC remplit trois missions principales :

- La recherche de règles de bonne conduite entre pays : **pour atteindre son but, qui est la libéralisation du commerce international, l'OMC se doit de faire respecter un certain nombre de règles de bonne conduite entre les pays membres. Les principales sont :**

- la non-discrimination entre producteurs nationaux et exportateurs sur le marché national ;
- l'absence de dumping ;
- l'interdiction des mesures de restriction quantitatives aux échanges ;
- l'absence de subventions aux exportations de produits industriels.

- **Les négociations commerciales** : dans le cadre de l'OMC, se déroulent périodiquement des négociations commerciales entre tous les membres, appelées « rounds ». Ces négociations s'étalent sur plusieurs années. L'*Uruguay Round*, commencé en 1986, s'est achevé en 1994. La négociation initiée à Doha en 2001 se prolonge encore en 2010. L'objectif de chaque cycle de négociations est d'assurer le développement du libre-échange. Lors de ces négociations, les différents pays doivent procéder à des concessions réciproques qui portent sur l'ouverture des marchés.

- **Le règlement des différends** : l'OMC s'est dotée d'une structure pour arbitrer les différends commerciaux entre pays : l'Organe de règlement des différends (ORD). En cas de litiges entre pays membres, à défaut de compromis entre les parties, l'OMC, par l'intermédiaire de l'ORD, peut condamner un État et autoriser les pays victimes à prendre des mesures compensatoires.

☛ **L'OMC en crise** : *Le cycle de Doha vise, en particulier, à réduire les subventions des pays développés à leur agriculture. Ces subventions agricoles, qui pénalisent les pays en développement, constituent un désaccord majeur entre pays du « Sud » et du « Nord » et bloquent les négociations. Ce coup d'arrêt constitue une menace pour l'avenir de l'OMC et, avec elle, les règles de bonne conduite entre pays ainsi que le mode de règlement des différends commerciaux. Aux accords multilatéraux, où chaque pays s'engage vis-à-vis de tous les autres, risquent de se substituer des accords bilatéraux (accords entre deux pays seulement, à l'exclusion de tous les autres).*

## **A. Au niveau régional.**

### **1. La régionalisation dans le commerce mondial.**

Le terme « régionalisation », appliqué à l'économie mondiale, correspond à l'intensification des relations économiques entre pays appartenant à une même zone géographique (Europe, Amérique du Nord, Asie du Sud-Est...). Les échanges commerciaux entre pays géographiquement proches sont privilégiés et débouchent très souvent sur la constitution d'accords régionaux d'échanges.

Ces dernières années ont été marquées par une accélération de la régionalisation des échanges, qui prend une place déterminante dans le commerce international. Les échanges intrazone de l'Europe occidentale, de l'Amérique du Nord et de l'Asie représentent une part significative du commerce mondial.

### **2. Les enjeux des accords régionaux d'échanges.**

Les enjeux des accords régionaux d'échanges sont de plusieurs ordres :

- ils constituent une alternative à la mondialisation en permettant de contourner la « clause de la nation la plus favorisée » ;
- ils complètent les accords signés dans un cadre multinational ;
- ils permettent aux pays du « Sud », en particulier, de se regrouper pour accroître leur poids dans les relations internationales.

### ☞ Comment s'effectue la régionalisation des échanges ?

La **régionalisation des échanges** se caractérise par le développement des échanges intrazonales (c'est-à-dire à l'intérieur d'une zone régionale) dans le cadre d'accords régionaux de formes multiples (ex. : ALENA, MERCOSUR, Union européenne...) concernant des économies indépendantes et géographiquement proches. Ces accords résultent d'une volonté d'**intégration économique**, qui est un processus par lequel plusieurs pays décident de constituer un même espace économique au sein duquel les obstacles aux échanges tendent à être éliminés.

Cette intégration est plus ou moins poussée et, à la suite de l'économiste B. Balassa, on distingue en général cinq étapes dans ce processus d'intégration économique :

- la zone de libre-échange (ZLE) : accord prévoyant l'abolition des droits de douane et des barrières non tarifaires (restrictions quantitatives) entre les pays (ex. : ALENA) ;
- l'union douanière (UD) : ZLE + tarif extérieur commun (TEC) (ex. : union douanière entre la Turquie et l'Union européenne, élargie aux 10 nouveaux entrants le 29 juillet 2005) ;
- le marché commun : UD + libre circulation des hommes et des capitaux (ex. : objectif initial du traité de Rome, confirmé par l'Acte unique de 1986, réalisé en 1993 avec la mise en place du Marché unique, qui prévoit aussi, en plus, la liberté d'installation des travailleurs ; autre exemple : le MERCOSUR) ;
- l'union économique : marché commun + harmonisation des politiques économiques des pays membres (ex. : UE des 15) ;
- l'union économique et monétaire : union économique + création d'une monnaie commune, d'une Banque centrale gérant la politique monétaire pour l'ensemble de la zone (ex. : l'UEM des 12).

On pourrait ajouter l'ultime étape d'intégration économique, l'union politique, qui suppose un approfondissement des formes de coopération au-delà de l'économie, du social et de la monnaie avec des politiques étrangères, de sécurité ou de défense communes... ce qui suppose la mise sur pied d'une autorité politique supranationale à compétences élargies. À ce jour, il n'existe pas d'accord aussi poussé.

Contrairement à ce que certains pensent, la régionalisation ne s'oppose pas au multilatéralisme puisque les blocs régionaux entraînent un essor des échanges et des investissements pour les pays membres du bloc mais aussi pour les pays tiers. L'ALENA, l'Union européenne ou l'ANASE constituent de bons exemples où régionalisation et croissance des échanges mondiaux interagissent positivement.

### ☞ TD : l'OMC.

#### ☞ TD de méthodologie : interpréter des données et un tableau : les échanges internationaux.

### ☺ Sites Internet :

- L'OMC : [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/thewto\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/thewto_f.htm)